

Pfastatt, le 28 janvier 2019



COPIE POUR
INFORMATION

Monsieur le Ministre François de RUGY
Ministre de l'Écologie, du Développement
durable et de l'Énergie
Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Vous venez de prendre une décision historique pour l'Alsace tout entière.

En effet, l'une des plus importantes réserves en eau souterraine du continent européen se trouve dans le sous-sol d'Alsace. Une eau abondante et de bonne qualité, estimée à 35 milliards de m³. Son écoulement, de l'ordre de 1 à 2 mètres/jour, est orienté du sud vers le nord.

Ses risques écologiques sont liés à une nappe peu profonde, à l'absence de sols imperméables en surface, ce qui justement la rend vulnérable aux pollutions de surface.

L'APRONA (l'association pour la protection de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace) constate une hausse des pesticides entre 2009 et 2016, avec des teneurs supérieures à la limite de qualité. Par ailleurs la contamination par les nitrates se stabilise.

Lorsque des produits polluants divers se mélangent, les chercheurs parlent de "l'effet cocktail", qui a des conséquences sur la toxicité et une étude de l'INSERM démontre qu'il multiplie par 10, voire par 1000, cette toxicité.

Or, votre décision concernant **Stocamine**, fait prendre un risque supplémentaire considérable à cette nappe phréatique et condamnera les générations futures, du territoire Alsacien, à consommer une eau polluée.

Stocamine est ce site d'enfouissement de déchets industriels ultimes, non recyclables et hautement toxiques, qui a été présenté comme parfaitement sûr à la fin des années 1990, et, pourtant, le contraire a rapidement été prouvé. Il risque d'en être de même avec notre nappe phréatique. Stocamine se situe en amont de la nappe.

Sont ainsi stockés à plus de 500 mètres sous le sol Alsacien, dans les galeries d'une ancienne mine de potasse, 44 000 tonnes de mercure, de cyanure, d'arsenic et d'amiante !

En septembre 2002 un incendie se déclare dans ces galeries de stockage, et depuis lors d'analyses en études, de contestations en certitudes, aucune décision n'a été prise, sauf celle que vous venez de prendre. Il fallait bien mettre un terme à ce dossier encombrant pour tous les gouvernements qui se sont, depuis, succédés.

Vous avez décidé d'abandonner 44.000 tonnes de déchets enfouis avec la présence potentielle de déchets non autorisés et la quasi-certitude de risques de pollution de la nappe phréatique d'Alsace.

Le déstockage est réclamé par les élus locaux et les associations environnementales. En mars 2017, première décision de l'Etat : confiner environ 42.000 tonnes de déchets. Les 2.200 tonnes restantes, contenant notamment du mercure, devaient être extraites.

Vous étiez Président de l'Assemblée nationale et sagement avez autorisé une mission d'information commune sur ce site de stockage souterrain, confiée aux Députés Vincent Thiébaud, Bruno Fuchs et Raphaël Schellenberger. Cette mission a été approuvée par les commissions permanentes, qui assurent l'information de l'Assemblée pour lui permettre d'exercer son contrôle sur la politique du Gouvernement.

Un rapport d'information a été déposé en application de l'article 145 du Règlement, le 18 septembre 2018. Soit 14 jours après votre nomination à la fonction de Ministre d'État de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Votre passé parlementaire, dont j'ai pu personnellement apprécier les qualités de défenseur de l'environnement (nous étions à quelques mètres l'un de l'autre dans l'Hémicycle), me permet de penser que le dossier Stocamine ne vous a pas été présenté dans les meilleures conditions.

En effet, les recommandations du rapport parlementaire et l'approbation dudit rapport par les commissions parlementaires, se trouvent désavouées par la décision prise.

Rappelons ces recommandations :

-Prendre une décision sur l'avenir du site de stockage dans les 3 mois suivant la remise de l'étude du BRGM. Les membres de la mission d'information commune préconisent de déstocker l'ensemble des déchets, à l'exception du bloc 15. Sous réserve que l'étude du BRGM n'exclut pas la faisabilité technique du déstockage, cette préconisation de la mission d'information commune est conditionnée à deux sous-recommandations : Recommandation 1.1 : Évaluer le risque global d'un déstockage complet hors bloc 15 à la lumière de l'expérience tirée du déstockage partiel (2014-2017) et de l'étude à venir réalisée par le BRGM. Recommandation 1.2: S'assurer de l'existence d'une solution de restockage des déchets offrant des conditions de meilleures garanties de stockage que le site de Stocamine.

-Conduire une analyse précise du bloc 15 (bloc le plus atteint par l'incendie), afin de connaître notamment la nature et la quantité de déchets qui y sont entreposés, ainsi que le volume de sels contaminés dans le bloc. Si cette étude révèle l'absence d'une quantité de déchets pouvant avoir un impact significatif sur la nappe phréatique d'Alsace, préparer la mise en place du confinement du bloc 15.

- Prévoir la possibilité de mise en œuvre du confinement des déchets si au cours du déstockage il apparaît que ce dernier ne pourra être mené à son terme. Cette recommandation, qui implique de surveiller l'évolution géologique du stockage au cours des opérations, vise à éviter que des déchets demeurent au fond de la mine, sans pour autant avoir mis en place les barrières de confinement nécessaires à l'imperméabilité du site de stockage.

- Mettre en place des mesures de surveillance du site si une partie des déchets est maintenue au fond.

- Ne pas procéder immédiatement au remblayage

Pourquoi diligenter une mission parlementaire pour ne pas en tenir compte ? Certes, les deux dernières recommandations prendront effet, mais ce n'est pas une surveillance de quelques années qui empêchera, par la suite, l'envoyage de la mine.

Toutes les galeries de mines qui ne sont plus exploitées, sont un jour envoyées. Personne ne le conteste. De ce fait, la nappe phréatique d'Alsace sera touchée par la pollution. Alors Député, je me souviens d'un rapport d'expert qui expliquait que, oui, un jour il y aura pollution, mais « très faible », de l'ordre de un à deux % ! N'est-ce pas suffisant à vos yeux pour s'inquiéter de l'avenir de nos enfants à qui nous aurons livré une nappe phréatique polluée ? Bien sûr, ni vous, ni moi, ne seront plus là pour le constater. Est-ce suffisant, peut-on supporter le fardeau d'une telle responsabilité ?

Dans la charge de votre mission ministérielle il est inscrit : « Il (le Ministre) promet une gestion durable des ressources rares. »

L'eau potable de qualité ne devient-elle pas une ressource suffisamment rare pour la protéger ?

Les générations futures se souviendront du lundi 21 janvier, date à laquelle vous avez annoncé votre décision de confiner ces tonnes de déchets au fond de la mine !

Le rapport des experts relève : « Il est possible de déstocker, mais cette solution n'est pas sans risques pour le personnel chargé de l'exécution ». A l'ère de la robotique, il est possible d'utiliser au maximum les machines pour réaliser ce travail. Certes, cela a un coût considérable, mais « le jeu n'en vaut-il pas la chandelle » ?

Se faisant votre interprète, le Préfet du Haut-Rhin confirme que « le confinement présente moins de risques que le déstockage et assurera la protection de la nappe phréatique ». Certes le risque existe, mais aussi la certitude d'une pollution future.

Persuadé que vous ne perdez pas de vue votre engagement de longue date pour l'écologie, je me permets de vous demander un réexamen minutieux de la décision prise, en pensant aux éventuelles conséquences.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Bien à vous

Francis HILLMEYER



Membre Honoraire
de l'Assemblée nationale
Maire de Pfastatt